

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 15 novembre 2013
(convocation du 4 novembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Quinze Novembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas
Mme CARTRON Françoise à Mme BOST Christine à partir de 11 h 45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12 h 15
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic
Mme CURVALE Laure à M. DANJON Frédéric jusqu'à 10 h 40
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Alain à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h 20
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11 h 45
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. SOUBIRAN Claude à M. LABARDIN Michel à partir de 11 h 50
Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Alain à partir de 12 h 35
M. MADRELLE Nicolas à M. HERITIE Michel à partir de 12 h 35
Mme TERRAZA Brigitte à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 30
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. CHARRIER Alain à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 10 h 45
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel jusqu'à de 10 h 55
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte à partir de 11 h
Mlle. DELTIPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime
Mme DESSERTINE Laurence à M. DAVID Yohan à partir de 11 h 45

M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h
M. DUPOUY Alain à M. MOGA Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 11 h
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. QUANCARD Denis à partir de 12 h 10
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre à partir de 12 h
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12 h 55
M. JOUBERT Jacques à Mme. CHAVIGNER Michèle
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. MANGON Jacques à M. RAYNAL Franck jusqu'à 10 h 40
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme. PARCELIER Muriel à Mme. SAINT-ORICE Nicole
M. PEREZ Jean-Michel à M. RESPAUD Jacques
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme DELATTRE Nathalie à partir 11 h 45
M. SOLARI Joël à Mme. LIRE Marie Françoise
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à partir de 11 h 20

EXCUSES :

LA SEANCE EST OUVERTE

**COOP'ALPHA Coopérative d'activités et d'emploi - Programme d'action 2013 -
Subvention de la Communauté urbaine de Bordeaux - Convention - Décision -
Autorisation.**

Monsieur ROSSIGNOL PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux soutient depuis plusieurs années, au titre de l'économie sociale et solidaire, les couveuses d'entrepreneurs à l'essai et les coopératives d'activités et d'emploi, qui permettent de compléter les dispositifs d'appui classiques pour les créateurs d'entreprises. Ces structures sont destinées à tester une activité, dans un cadre juridique sécurisé grâce au statut d'entrepreneur-salarié.

Notre établissement accompagne le développement de la coopérative d'activités et d'emploi COOP'ALPHA, basée à Lormont depuis fin 2006 ; et la couveuse d'entreprises à l'essai ANABASE portée à Bordeaux par la Maison de l'Initiative et de l'Entrepreneuriat qui a ouvert ses portes en septembre 2009.

Il est proposé de poursuivre le partenariat avec la société coopérative COOP'ALPHA en 2013.

1 - Présentation de COOP'ALPHA : objectifs, fonctionnement et partenariats

COOP'ALPHA, comme toute coopérative d'activités et d'emploi (CAE) membre du réseau « Coopérer pour entreprendre », propose à des porteurs de projet de tester en grandeur réelle la faisabilité de leur projet, de les accompagner de la phase de validation économique jusqu'à l'étape de création et de pérennisation. Pour cela, ils bénéficient d'un statut juridique approprié, « entrepreneur-salarié » qui vient en sécurisation du parcours de créateur. Au delà de la solution individuelle, la coopérative développe une solution originale d'apprentissage collectif au métier d'entrepreneur.

COOP'ALPHA est la première structure de ce type créée en Aquitaine, en 2006, dans le cadre de la convention 2003-2008 relative à la politique de la ville et la rénovation urbaine signée entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.

La structure a fait le choix de se constituer en SARL sous statut SCOP : le statut coopératif garantit une gestion démocratique (les permanents sont salariés associés), la non-appropriation individuelle des excédents et la pérennité de la structure. Elle est située à

Lormont, sur le territoire la Zone Franche Urbaine. L'équipe est constituée d'une gérante et de 3 associés (comptable et accompagnateurs). Depuis 2006, elle accueille et accompagne un nombre croissant d'entrepreneurs (de 20 à 60 par an) et réalise un ciblage vers les créateurs situés en Zone Urbaine Sensible. COOP'ALPHA est labellisée dans le cadre du dispositif NACRE (phases 1,2,3) et conventionnées sur les phases 1 et 3.

La coopérative s'adresse à de futurs créateurs ayant des besoins d'accompagnement : demandeurs d'emploi en difficulté d'insertion professionnelle (allocataires de minima sociaux, demandeurs d'emploi longue durée, femmes, cadres « sur la touche »...), des porteurs de projet qui n'ont pas de culture entrepreneuriale (jeunes ou salariés durant de nombreuses années), de nouveaux arrivants sur le territoire (sans réseau social). Mais la volonté de la CAE est d'accueillir un public large afin de ne pas stigmatiser le public en difficulté, et de garantir une réelle mixité. Le nombre de porteurs accompagnés est au minimum de 35 porteurs de projets afin de créer une dynamique collective qui facilite la mutualisation de moyens (actions de promotion collective par exemple). Ils intègrent COOP'ALPHA sous 2 statuts (stagiaire de la formation professionnelle ou sous Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise).

La coopérative d'activités accueille toutes les activités ne nécessitant pas une mise de fonds importante, ne relevant pas d'un ordre professionnel et assurables en responsabilité civile professionnelle. Les métiers représentés sont : les artisans, les services aux entreprises (infographie, formation, traduction,...), les services aux particuliers (développement personnel, les artisans d'art, les métiers artistiques et culturels, les consultants,...).

Outil de développement économique local, la coopérative s'inscrit dans une démarche de partenariat avec les acteurs locaux. Dans le cadre du travail en amont de la création, COOP'ALPHA s'appuie sur un réseau de 35 prescripteurs dont : Pôle Emploi, services sociaux (CCAS, AGI, MDSI), CCIB, MPS, PLIE, URSCOP...A la sortie de la coopérative, les entrepreneurs sont orientés vers les structures de création : Espace Gestion, DIRECCTE, Chambres consulaires pour l'immatriculation, organismes de financement pour les investissements (Association pour le Droit à l'Initiative Economique, Gironde Initiative, Caisse Sociale Développement Local). La réunion semestrielle d'un comité de pilotage permet d'assurer le lien permanent avec l'ensemble de ces partenaires. Plus largement, COOP'ALPHA agit en coopération avec : Hauts-de-Garonne Développement (réunions conjointes), les PLIE, la Maison de l'Emploi de Bordeaux, les communes, les clubs d'entreprises, l'APEC...

2 - Bilan d'activités 2012

En 2012, le bilan d'activité permet de constater un accroissement du nombre des personnes accompagnées. 26 % de plus étaient présents aux réunions d'information collective soit 69 personnes supplémentaires par rapport à 2011. Les entretiens individuels ont également augmenté de 37,5 %.

64 personnes ont intégré la coopérative portant le nombre d'entrepreneurs accompagnés à 142 soit 20 de plus qu'en 2011. A ces 64 nouveaux porteurs de projet s'ajoutent les 78 présents.

- > 67 % des personnes accompagnées viennent du territoire de la CUB (dont plus de la moitié de Bordeaux),
- > 25% proviennent de la rive-droite de Bordeaux (CUB rive droite et hors CUB),
- > Plus de 55% des entrepreneurs accompagnés sont domiciliés sur la rive droite hors du territoire communautaire et 30% sont issus du GPV (Bassens, Cenon, Floirac, Lormont).

Les bénéfices réalisés par les entrepreneurs salariés ont permis de dégager une masse salariale de plus de 615.000 euros, soit environ 127.000 € de plus qu'en 2011. Quatre vingt six entrepreneurs ont été salariés, plus 7 par rapport à l'année précédente. Cela représente 54 409 heures rémunérées, soit 10000 heures de plus qu'en 2011. Le chiffre d'affaires H.T. des entrepreneurs de janvier à décembre 2012, s'élève à plus de 1 400 000 € soit 30 % d'augmentation par rapport à 2011. Ce montant a été réalisé par 110 entrepreneurs.

La création d'entreprise représente 34% des sorties. Dix-huit entrepreneurs ont créé en 2012 dont 13 ont quitté la coopérative pour immatriculer leur entreprise (13 en 2011) et 5 sont devenus associés de la coopérative.

Le public féminin atteint 66% à COOP'ALPHA. Les bénéficiaires des minimas sociaux et les demandeurs d'emploi non indemnisés représentent 15% des entrepreneurs accompagnés.

Au 31/12/2012, ont été accompagnés 88 entrepreneurs et 5 entrepreneurs dans la coopérative dont 58 entrepreneurs-salariés, ce qui représente 29,43 salariés Equivalents Temps Plein, répartis selon la typologie suivante :

- 37 entrepreneurs salariés sont des femmes, soit 19,89 Equivalents Temps Plein.
- 21 entrepreneurs salariés sont des hommes, soit 9,54 Equivalents Temps Plein.

La TVA versée au Trésor Public s'élève à 165 285 €, soit une augmentation de 15 %.

Une Convention a été signée pour la mise à disposition de locaux entre la pépinière ECO-CRÉATIVE de Bordeaux et COOP'ALPHA pour les entrepreneurs de COOP'ALPHA issus de l'économie créative. Le local est occupé par une agence de communication culturelle et une autre entrepreneure de la coopérative, consultante en ressources humaines.

Le partenariat avec l'ADIE a permis d'informer une trentaine de jeunes sur le dispositif CRÉAJEUNES et d'en accompagner deux sur une activité de prêt à porter.

De nombreux contacts ont été pris avec le Pôle emploi afin de décliner la convention de partenariat avec notre réseau « Coopérer pour Entreprendre », en région. La convention régionale est en cours de réalisation. Néanmoins les partenariats locaux (Pôle emploi de Libourne) commencent à porter leur fruit.

COOP'ALPHA tient une permanence à Cenon (1 fois/mois) et organise des réunions d'information délocalisées sur la commune de Mérignac et depuis le mois de juin à Libourne. Elle participe également 1 à 2 fois par mois à la Plateforme initiatives de la Maison de l'emploi de Bordeaux et anime un atelier sur l'étude de marché.

L'étude menée auprès des entrepreneurs installés s'est achevée en 2012 et a conclu à un taux de pérennisation de 98% de ces activités.

L'année 2012, année des coopératives proclamée par l'ONU a été l'occasion d'organiser une manifestation sur les coopératives en Gironde ; durant le mois de l'ESS, un événement inter-CAE sur le thème de « Coopérer pour Entreprendre Sud-Ouest » et un événement « inter-couveuses » à la Maison écocitoyenne de Bordeaux.

L'intégration de nouveaux salariés de l'équipe d'appui, ainsi que de nouveaux sociétaires a été l'occasion de mener une action « cohésion d'équipe » et de conduire une réflexion sur les outils de communication de COOP'ALPHA.

COOP'ALPHA bénéficie d'un autofinancement en croissance de l'ordre de 30 %.

3 - Programme d'actions 2013

En 2013, il est proposé que la CUB reconduise son soutien au développement de COOP'ALPHA sur le territoire de l'agglomération, en soutenant son programme d'actions.

Afin de répondre au mieux au développement de ses activités (augmentation du nombre d'entrepreneurs accompagnés, délocalisation de l'accompagnement) COOP'ALPHA a décidé la mise en place d'un ERP « entreprise ressource planning » (planification des ressources de l'entreprise) pour faciliter :

- le suivi par les entrepreneurs de leur compte d'activité,
- l'émission des devis et factures,
- la consultation des comptes rendus des entretiens d'accompagnement,
- les inscriptions aux ateliers collectifs.

A ce titre, COOP'ALPHA envisage le recrutement de nouveaux accompagnateurs et de faire appel aux compétences des entrepreneurs-salariés-associés et aux entrepreneurs accompagnés pour la prise en charge des chantiers (informatique, communication et animation des groupes métiers),

En 2013, COOP'ALPHA intégrera 70 nouveaux porteurs de projets (soit 10 de plus), rémunèrera 35 nouveaux entrepreneurs et participera à la création d'une dizaine d'entreprises (+ 5 entrepreneurs dans la Coopérative d'emploi).

Elle envisage d'accompagner 150 porteurs de projet de la phase de test à la viabilité économique du projet, et formera, via un parcours de professionnalisation, au métier d'entrepreneur.

Coop Alpha poursuivra l'amélioration de ses outils de communication interne et externe, (refonte du site internet, création d'un site portail),

L'animation et la promotion de « groupes métiers » permettront d'activer et de développer des actions collectives et des échanges entre entrepreneurs du même secteur.

Un projet « Coop'in » sera lancé par COOP'ALPHA pour tester la création de tiers-lieux girondins (lieux de travail alternatifs, situés entre domicile et entreprise) ce projet soutenu par la Région Aquitaine se déroulera sur 2 ans.

Des réunions d'information délocalisées, avec l'appui de Pôle Emploi, permettront de proposer un service de proximité à des futurs créateurs d'entreprises. L'ouverture d'antennes est à l'étude sur plusieurs communes.

4 - Budget prévisionnel 2013

La Communauté urbaine est sollicitée à hauteur de 60 000 € (50 000 € en 2012) pour reconduire son soutien au développement des activités de la CAE COOP ALPHA en 2013.

L'augmentation du nombre de porteurs de projets accompagnés (150 par an), le recrutement de nouveaux accompagnateurs, pour faire face à l'accroissement du nombre d'entrepreneurs, la demande croissante d'accompagnement commercial et en gestion, émanant d'auto-entrepreneurs immatriculés, conforte l'intérêt de l'outil Coopérative d'Activités et d'Emploi, auprès des porteurs de projet en amont de l'immatriculation.

L'aide de la CUB s'inscrit dans le cadre réglementaire européen relatif aux compensations de service public octroyées à des entreprises chargées de la gestion de services d'intérêt économique général. En effet, la Communauté urbaine octroie cette aide à COOP'ALPHA pour compenser des obligations définies précisément dans la convention ci-annexée (article 3).

Le soutien de la Communauté urbaine s'inscrit également dans le cadre du règlement d'intervention communautaire pour les pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et les coopératives d'activité et d'emploi, acté par délibération du Conseil de Communauté du 25 mai 2012.

Le budget prévisionnel pour l'année 2013, est estimé à 424 500 € T.T.C détaillé comme suit :

DEPENSES	€ T.T.C	RECETTES	€ T.T.C
Achats	12 500,00	Financements extérieurs	
Services extérieurs	60 100,00	Conseil Général (insertion+économie)	100 000,00
Autres services extérieurs	48 800,00	Co-financement Europe FSE	120 000,00
Impôts, taxes	3 200,00	CUB	60 000,00
Charges de personnel	285 973,95	Conseil Régional	30 000,00
Charges diverses	4 926,05	Autofinancement	
Charges financières	4 000,00	CNASEA (NACRE)	4 500,00
Dotation aux amortissements	5 000,00	10 % gestion – participation porteurs	110 000,00
TOTAL	424 500,00	TOTAL	424 500,00

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Traité CE (articles 16 et 86 sur les SIEG)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le règlement d'intervention communautaire

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la demande de COOP ALPHA est éligible, dans la mesure où elle s'inscrit dans le cadre du règlement d'intervention des pépinières, incubateurs d'entreprises, couveuses et coopératives d'activité et d'emploi, et répond aux critères d'attribution en matière d'aide au fonctionnement

DECIDE

Article 1 : l'attribution d'une subvention de 60 000 € en faveur de la SCOP COOP'ALPHA pour le développement de son programme d'actions au titre de l'année 2013

Article 2 : Monsieur le Président de la Communauté Urbaine est habilité à signer la convention ci-annexée, contenant les conditions de règlement de la subvention communautaire

Article 3 : le montant de la subvention précitée sera imputé sur le budget principal de l'exercice en cours, chapitre 65, article 6574, fonction 901, CRB BD00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 novembre 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 DÉCEMBRE 2013

PUBLIÉ LE : 6 DÉCEMBRE 2013

M. CLÉMENT ROSSIGNOL PUECH